

LES MIGRATIONS ET L'EFFRITEMENT DU MODÈLE IVOIRIEN : CHRONIQUE D'UNE GUERRE ANNONCÉE ?

Cris Beauchemin

Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) | « Critique internationale »

2005/3 n° 28 | pages 19 à 42

ISSN 1290-7839

ISBN 2724630289

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2005-3-page-19.htm>

Pour citer cet article :

Cris Beauchemin, « Les migrations et l'effritement du modèle ivoirien : chronique d'une guerre annoncée ? », *Critique internationale* 2005/3 (n° 28), p. 19-42.
DOI 10.3917/crii.028.0019

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).

© Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.). Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



Contre-jour

Les migrations et l'effritement du modèle ivoirien : chronique d'une guerre annoncée ?

par Cris Beauchemin

de prime abord, les troubles politico-militaires qui agitent la Côte d'Ivoire depuis décembre 1999 et qui ont conduit le pays à la guerre civile et à la partition nord-sud résultent de la concurrence entre des groupes en lutte pour le contrôle des plus hautes fonctions gouvernementales. Mais la guerre civile ivoirienne n'est pas seulement le produit d'une âpre compétition politique, elle révèle plus généralement l'effritement de ce qu'il est convenu d'appeler le *modèle ivoirien*, expression utilisée pour rendre compte de la singularité des stratégies de développement du pays depuis l'Indépendance jusqu'aux années 1980. Ce modèle, forgé par le président Houphouët-Boigny s'est caractérisé par une remarquable stabilité politique et une croissance d'une ampleur et d'une continuité sans pareilles en Afrique de l'Ouest. Les migrations, tant internes qu'internationales, y ont joué un rôle fondamental : elles constituent une composante majeure des succès économiques du pays, en même temps qu'un élément de construction de son identité et de son territoire national. Elles offrent, par extension, une voie d'accès privilégiée à la connaissance de la Côte d'Ivoire et à la compréhension de la crise qui l'agite depuis 1999.

Les migrations au cœur du modèle ivoirien

La Côte d'Ivoire est historiquement une terre d'immigration. Sans presque aucune exception, les groupes ethniques autochtones qui composent aujourd'hui le pays sont arrivés par grandes vagues de peuplement à partir du XIV^e siècle. Cette tradition migratoire s'est perpétuée tout au long du XX^e siècle par des mouvements, à la fois transfrontaliers et internes, orientés vers les campagnes ou vers les villes. La mobilité apparaît ainsi comme un trait dominant du peu-

plement ivoirien. Plus largement, elle est au fondement de ses systèmes économique, territorial, social et politique.

Un modèle économique fondé sur les migrations

Les cultures du café et du cacao constituent le socle de l'économie ivoirienne depuis l'époque coloniale. Mais le développement de cette économie de plantation n'aurait pu se produire sans le recours à d'importants courants migratoires, à la fois parce que la zone écologique favorable à ces cultures était initialement peu peuplée et parce que le système productif repose sur des pratiques extensives¹. Les gains de production ayant toujours reposé sur la consommation de nouvelles terres, un front de colonisation agraire a progressivement balayé, d'est en ouest, tout le Sud forestier, amenant de nouvelles populations (issues du Centre et du Nord ivoiriens, ainsi que des pays voisins, notamment du Burkina Faso) qui transformaient la forêt primaire en plantations. Le mouvement a d'abord touché le pays agni (Sud-Est) dans les années 1930², la boucle du cacao dans les années 1940-1950, enfin le Sud-Ouest lorsqu'il a été désenclavé par de grands travaux engagés par l'État dans les années 1970. S'il est clair que ce mouvement de colonisation a été encouragé par les autorités coloniales puis par le pouvoir indépendant³, il n'en reste pas moins que les migrants, internes et internationaux, ont joué un rôle capital dans l'accession du pays au rang des premiers producteurs mondiaux de cacao et de café⁴.

La Côte d'Ivoire n'est pas seulement marquée par l'importance des migrations rurales ; elle se distingue aussi dans la sous-région par l'ancienneté et l'ampleur des migrations vers les villes. Là encore, flux internes et internationaux se sont combinés pour assurer à la Côte d'Ivoire des croissances urbaines record (autour de 10 % par an dans les années 1970), un taux d'urbanisation aujourd'hui supérieur à celui de ses voisins (près de 50 % au dernier recensement) et une métropole, Abidjan, dont l'aire d'influence dépasse largement les frontières du pays⁵.

1. Ronan Balac, « Gens de terres, gens de réseaux : mécanismes de production et lien social. Pour une nouvelle mise en perspective de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire », thèse de doctorat en démographie économique, Paris, IEP de Paris, 1998.

2. J.-P. Dozon et J.-P. Chauveau précisent cependant qu'il y avait déjà eu un premier embryon d'économie de plantation dans le Sud-Ouest du pays (cf. Jean-Pierre Chauveau, Jean-Pierre Dozon, « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM, Série Sciences humaines*, 21 (1), 1985, p. 63-80).

3. Kouadio Brou, Yves Charbit, « La politique migratoire de la Côte d'Ivoire », *Revue européenne des migrations internationales*, 10 (3), 1994, p. 33-58.

4. L'essentiel de la production cacaoyère et caféière du pays est le fait de petites exploitations paysannes et non pas de plantations industrielles.

5. Françoise Dureau, *Migration et urbanisation : le cas de la Côte d'Ivoire*, Paris, Éditions de l'ORSTOM, 1987.

Au contraire des migrations rurales, les migrations vers les villes n'ont pas été suscitées par les gouvernements successifs, dont les discours ont toujours été orientés vers le contrôle de l'urbanisation. En revanche, dans les faits, elles ont été indirectement encouragées par les autorités dans le sens où elles constituent un corollaire de l'économie de plantation qui, elle, constitue le cœur des stratégies de développement économique du pays. De fait, l'essor urbain procède pour partie d'une génération spontanée de villes qui se sont développées à mesure qu'avançaient les fronts de colonisation du café et du cacao⁶. Et, pour une autre partie, il procède du volontarisme de l'État qui a réinvesti en milieu urbain les fruits de la croissance assurée par l'économie de plantation⁷ : les villes, et surtout Abidjan, ont été transformées en vitrines du progrès économique et social grâce à l'argent du café et du cacao.

Les migrations et la construction des territoires ivoiriens

L'économie de plantation et les courants migratoires qu'elle a entraînés ont modifié l'organisation de l'espace ivoirien⁸. Ils ont, en particulier, contribué à accentuer les inégalités régionales et à forcer le trait de l'opposition nord-sud que l'on retrouve dans la partition territoriale issue de la guerre civile. Le pays se divise schématiquement en deux grandes zones écologiques. Le Nord, au climat relativement sec, est dominé par la savane arborée. Le Sud, plutôt humide, est la terre des cultures de café et de cacao qui ont remplacé la forêt. Cette opposition écologique s'est progressivement muée, d'une part, en opposition économique du fait des succès de l'arboriculture marchande, d'autre part, en opposition démographique du fait de l'orientation des courants migratoires du nord vers le sud.

Ces rapports d'opposition doivent cependant être nuancés car le déplacement des migrants n'a pas engendré de rupture brutale entre les régions de départ et d'arrivée : il a plutôt contribué à les mettre en relation. De fait, les jeunes qui migrent vers les plantations le font le plus souvent dans le cadre de contrats de courte durée (deux ans), à la fin desquels ils retournent dans leurs

6. Ces villes se sont spontanément développées pour servir de centres de collecte des produits agricoles et de distribution des biens de production et de consommation. *cf. ibid.*

7. Le commerce du cacao et du café a été contrôlé par l'État jusqu'en 1999 à travers la CAISTAB. Cette caisse de stabilisation garantissait un prix annuel aux producteurs (indépendant des cours mondiaux) et se chargeait d'absorber les écarts entre prix garantis et prix internationaux. Jusqu'en 1978-1979, ces derniers ont largement excédé les prix payés aux producteurs, de sorte que la CAISTAB était largement bénéficiaire. C'est cette manne que l'État a réinvestie en milieu urbain.

8. Ils en ont même modifié les frontières : de 1933 à 1947, la France a étendu le territoire ivoirien en lui annexant une grande partie de la Haute-Volta afin de favoriser les transferts de manœuvres.

villages⁹. Quant aux migrants qui s'établissent durablement, ils conservent en général des liens étroits avec leurs régions d'origine. Les Baoulé, par exemple, se rendent au moins une fois par an en visite dans leurs villages, où ils investissent dans la construction de maisons, voire de commerces¹⁰. De même, les nouveaux citadins ne sont pas simplement des migrants déracinés. Au contraire, de multiples recherches ont mis en évidence le caractère pluri-local de l'organisation sociale en Côte d'Ivoire : les familles vivent « un pied dehors, un pied dedans »¹¹, c'est-à-dire qu'elles mettent en œuvre des arrangements résidentiels qui leur permettent de tirer parti des ressources de plusieurs lieux en même temps¹².

Tous ces mouvements migratoires ont favorisé la cohabitation de peuples dont les territoires et les identités ethniques avaient été forgés et figés aux premières heures de la colonisation¹³. On trouve désormais dans tout le pays des villages dont le nom se termine par *kro* (suffixe baoulé, parfois même adopté par des non-Baoulé) ou par *dougou* (suffixe dioula). Et les villes, surtout Abidjan, font figure de cités cosmopolites¹⁴. Il est cependant difficile de dire si cette cohabitation s'est réalisée sur le mode de la mixité ou de la juxtaposition. On trouve autant de quartiers « ethniques » que de quartiers mixtes. À une échelle plus fine, dans l'habitat populaire d'Abidjan, on trouve aussi bien des cours où cohabitent des familles issues de régions et de pays variés que des cours très homogènes du point de vue de l'origine¹⁵. En milieu rural forestier, certains migrants s'installent en marge des villages autochtones, d'autres dans des campements isolés. En somme, la cohabitation spatiale des différentes populations a pris des formes plurielles, mais elle n'a jamais conduit à une stricte séparation des groupes.

9. Jean-Louis Boutillier, André Quesnel, Jacques Vaugelade, « Systèmes socio-économiques mossi et migrations », *Cahiers ORSTOM, Série Sciences humaines*, 14 (4), 1977, p. 361-381 ; Denis D. Cordell, Joel W. Gregory, Victor Piché, *Hoe and Wage: A Social History of a Circular Migration System in West Africa*, Boulder, Westview Press, 1996.

10. Michel Lesourd, « L'émigration baoulé vers le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire », thèse de troisième cycle en géographie de l'Université de Rouen, 1982.

11. Jean-Louis Chaléard, Alain Dubresson, « "Un pied dedans, un pied dehors" : à propos du rural et de l'urbain en Côte d'Ivoire », dans *Tropiques, lieux et liens : florilège offert à Paul Péliissier et Gilles Sautter*, Paris, ORSTOM, 1989, p. 277-290.

12. Pour une approche théorique de la dimension communautaire de la migration, voir Oded Stark, *The Migration of Labor*, Oxford, Blackwell, 1991.

13. J.-P. Chauveau, J.-P. Dozon, « Au cœur des ethnies ivoiriennes... l'État », dans Emmanuel Terray (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 221-291.

14. Benjamin Zanou, *Abidjan, la cosmopolite : une étude démographique de la ville d'Abidjan*, Abidjan, Institut national de la statistique, 1994.

15. Philippe Antoine, Alain Dubresson, Annie Manou-Savina, *Abidjan « côté cours » : pour comprendre la question de l'habitat*, Paris, ORSTOM-Karthala, 1987.

Migrations, constructions sociale et politique

Dès les lendemains de l'Indépendance, Félix Houphouët-Boigny a voulu promouvoir une société cosmopolite et unifiée : cosmopolite parce que le modèle de développement qu'il défendait reposait sur un recours massif à l'immigration étrangère¹⁶ ; unifiée parce qu'il condamnait les revendications identitaires et voulait assurer aux étrangers des droits et des positions semblables à ceux des Ivoiriens (droit de vote, droit d'accès à la terre, participation aux plus hautes fonctions gouvernementales). Le brassage des populations, déjà au cœur du système économique, se voulait constitutif de l'identité nationale. L'école, lieu par excellence de formation du sentiment national, a été mise au service de ce projet : l'idée d'appartenance à un creuset de populations devait être intériorisée dès le plus jeune âge. Le rôle des migrations dans la constitution du peuplement ivoirien a donc été conçu comme l'un des fondamentaux enseignés en histoire, tandis que le système d'affectation des enfants dans les collèges privilégiait la mobilité, même au prix de l'éloignement de leurs familles¹⁷. Tout cela a pu faire dire que, jusqu'en 1990, Félix Houphouët-Boigny « semblait avoir réussi à réaliser un melting-pot original en gérant au mieux d'importants mouvements de migrations internes et étrangères vers les régions forestières du Sud » et que « le pays était (...) un exemple de tolérance et de succès économique obtenu par le labeur et les compétences croisées de divers groupes communautaires »¹⁸. Sans remettre totalement en cause cette image d'une « petite Amérique »¹⁹, il convient de souligner que les différents groupes en présence ne se fondaient pas en une population indifférenciée. En témoignent, par exemple, la relative étanchéité des réseaux sociaux qui demeurent fondés sur l'origine ethnique ou nationale²⁰, les spécialisations économiques (la pêche est le domaine quasi exclusif des Ghanéens ; les petites épiceries, celui des Mauritaniens ; les travaux domestiques, celui des Burkinabè, etc.) ou encore les manifestations collectives de xénophobie contre certaines communautés étrangères depuis les

16. D'après les recensements, les étrangers représentaient 22 % de la population du pays en 1975, 28 % en 1988 et 26 % en 1998. Mais la population étrangère née à l'étranger représentait seulement 6, 12 et 12 % aux mêmes dates.

17. En 1974-1975, 46 % des enfants étaient scolarisés dans un département autre que le département de résidence de leurs parents, alors même que 85 % d'entre eux auraient pu être scolarisés dans leurs départements de résidence (cf. Laurence Proteau, « Dévoilement de l'illusion d'une promotion sociale pour tous par l'école : un moment critique », dans Harris Memel-Fotê, Bernard Contamin (dir.) *Le modèle ivoirien en questions : crises, ajustements, recompositions*, Paris, ORSTOM-Karthala, 1997, p. 636-653).

18. Ousmane Dembele, « Côte d'Ivoire : la fracture communautaire », *Politique africaine*, 89, 2003, p. 34-48.

19. J.-P. Dozon, « L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire », dans H. Memel-Fotê, B. Contamin (dir.), *Le modèle ivoirien en questions : crises, ajustements, recompositions*, op. cit., p. 779-798.

20. Reynald Blion, Sylvie Bredeloup, « La Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais », *ibid.*, p. 707-738.

années 1930²¹. En dépit du soutien de Félix Houphouët-Boigny, les étrangers sont demeurés en droit une population à part. En 1966, le président avait proposé d'accorder la double nationalité à tous les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest, mais son projet n'a pas été retenu par le Parlement. En outre, à partir de 1974, les étrangers ont fait l'objet d'une discrimination économique officielle : une loi a été votée pour leur interdire de s'inscrire à l'OMOCI (Office de la main-d'œuvre de Côte d'Ivoire), alors même que cette inscription était obligatoire pour pouvoir solliciter et obtenir un emploi salarié en toute légalité. Les non-Ivoiriens se sont alors vu relégués au secteur informel de l'économie, et leurs enfants nés en Côte d'Ivoire également, puisque le droit du sol ne s'applique pas dans ce pays.

Le système migratoire ivoirien n'a pas seulement donné lieu à la distinction classique entre nationaux et étrangers. Il a aussi cristallisé, dès les débuts de la colonisation agraire du Sud forestier, une opposition plus subtile entre autochtones (populations non migrantes établies de longue date) et allochtones (migrants issus du Nord ivoirien ou des pays voisins)²². Dès les années 1930, les premiers ont reproché aux autorités coloniales leur soutien permanent aux seconds. De fait, le discours colonial valorisait systématiquement les groupes ethniques du Nord, réputés travailleurs, tandis qu'il disqualifiait ceux du Sud, supposés être querelleurs et fainéants ; autant de stéréotypes qui ont perduré durant la période postcoloniale²³. Après l'Indépendance, Houphouët-Boigny – lui-même grand planteur baoulé – a maintenu le soutien aux allochtones en leur donnant un libre accès aux terres vierges des autochtones²⁴. En outre, il a sévèrement bridé l'expression politique autochtone. En proclamant la fin du multipartisme au moment de l'Indépendance, il a contraint à disparaître les deux partis créés dans les années 1940 par les Agni et les Bété (principaux groupes autochtones du Sud). Le retour des élections libres en 1990 a fait resurgir l'opposition entre autochtones et allochtones dans le débat public, de même qu'il a réactivé l'opposition étrangers-Ivoiriens : alors que le droit de vote avait été retiré aux étrangers, Houphouët-Boigny a été accusé d'organiser de manière illicite leur vote – qui lui était acquis.

Dès lors, ces deux axes d'opposition (Ivoiriens/étrangers et autochtones/allochtones) ont commencé à se confondre dans certains discours politiques :

21. Claudine Vidal, « La brutalisation du champ politique ivoirien, 1990-2003 », *Revue africaine de sociologie*, 7 (2), 2003, p. 45-57.

22. J.-P. Dozon, « L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire », cité, p. 779-798.

23. J.-P. Chauveau, J.-P. Dozon, « Au cœur des ethnies ivoiriennes... l'État », cité.

24. Son fameux slogan, « La terre appartient à celui qui la met en valeur », était repris par les autorités administratives locales lorsqu'elles devaient trancher des litiges fonciers. Cf. Moriba Touré, « Immigration en Côte d'Ivoire : la notion de "seuil tolérable" relève de la xénophobie », *Politique africaine*, 78, 2000, p. 75-93.

le terme autochtone est progressivement devenu synonyme d'Ivoirien, tandis que l'allochtone, quelle que soit sa nationalité, s'est vu assigner la réputation d'étranger. Cette confusion des genres a été nourrie par les représentations communes : dans le langage courant, tout allochtone est un « étranger » puisqu'il n'est pas du village et n'y a pas d'ancêtres. En outre, les proximités culturelles et surtout la similarité des noms entre les Ivoiriens du Nord et leurs voisins guinéens, maliens ou burkinabé²⁵ ont alimenté une représentation globale d'une sorte de « Grand Nord » supranational, dans lequel se fonderaient tous les « Dioulas » (les gens du Nord), quelle que soit leur nationalité²⁶. L'idéologie de l'*ivoirité* a renforcé cette confusion en faisant de l'identité ivoirienne une qualité quasi exclusive des populations du Sud et du Centre. Cette crispation identitaire a entraîné, à bien des égards, la marginalisation des Ivoiriens originaires du Nord. Soumis, dans la vie quotidienne, à d'incessantes tracasseries policières²⁷, ils ont vu « leur » candidat à l'élection présidentielle, Alassane Ouattara, exclu du scrutin au motif que ses deux parents n'étaient pas ivoiriens. Finalement, la partition nord-sud du pays qui s'est concrétisée dans la guerre apparaît comme le produit d'une confusion savamment entretenue autour de l'identité nationale des migrants.

Mutations des champs migratoires et accentuation des tensions

Après une longue période de stabilité, le système migratoire ivoirien a enregistré de profondes mutations à la faveur à la fois du retournement de la conjoncture économique²⁸ et d'une crise structurelle de l'économie de plantation. Parce que les migrations ont joué un rôle fondateur dans la constitution de l'identité économique, territoriale et politique du pays, observer la transformation des mouvements de population permet de saisir l'ampleur des difficultés auxquelles le pays a été confronté depuis le début des années 1980. Plus précisément, étudier l'évolution du système migratoire ivoirien permet de mettre en lumière des tensions annonciatrices du conflit national.

25. Similarité due au tracé des frontières d'État qui coupent des pays ethniques (malinké, sénoufo, lobi).

26. M. Touré, « Immigration en Côte d'Ivoire : la notion de "seuil tolérable" relève de la xénophobie », art. cité.

27. Portant des noms à « consonance étrangère », ils étaient fréquemment accusés de détenir de faux papiers d'identité. Il faut bien reconnaître cependant qu'un vaste trafic de pièces d'identité s'est organisé lorsque les cartes de séjour ont été imposées aux étrangers.

28. L'économie ivoirienne s'est effondrée avec la chute des cours du café et du cacao (1978-1979). Cet épisode a crûment révélé la dépendance du pays à l'égard des pays du Nord, d'autant plus que son économie, surendettée, a par la suite été placée sous la tutelle du FMI et de la Banque mondiale.

Les migrations rurales et le blocage de l'économie de plantation

Dans les années 1990, il est apparu que la logique migratoire de mise en valeur extensive du territoire – et avec elle le volet rural du modèle ivoirien – avait atteint ses limites²⁹. La reproduction du système de l'économie de plantation reposait sur l'exploitation de terres vierges par des migrants qui se déplaçaient toujours plus vers l'ouest. Or, à partir des années 1990, l'expansion territoriale n'est quasiment plus possible : le front pionnier a atteint la frontière libérienne et les réserves forestières sont pratiquement épuisées (à l'exception des derniers massifs protégés, qui sont eux-mêmes déjà partiellement investis par les planteurs). On assiste alors à un ralentissement de l'immigration dans les dernières zones pionnières et aux débuts de l'émigration avec notamment le retour des Burkinabés vers leur pays³⁰. C'est là le signe que l'économie de plantation, véritable cœur du modèle ivoirien, fait face à un blocage structurel.

Si ce blocage met en cause, à l'échelle nationale, le fonctionnement du système économique ivoirien, il tend aussi à bouleverser les équilibres socio-économiques locaux, notamment dans le quart sud-ouest du pays. La pénurie foncière vient en effet exacerber les inégalités entre autochtones et allochtones. Inégalité foncière d'abord, parce que l'impossibilité de défricher de nouvelles parcelles fait crûment apparaître que les allochtones occupent la plus grande partie des terroirs. Inégalité, également, dans la capacité à mobiliser de la main-d'œuvre pour mettre en valeur les plantations³¹. N'ayant plus de terres à distribuer, les autochtones n'ont plus la monnaie d'échange qui leur permettait de disposer du travail des migrants. Inversement, les allochtones ont su entretenir des réseaux sociaux qui font perdurer leurs capacités de recrutement. Tout cela explique, en définitive, l'inégalité des positions socio-économiques en zone forestière : les grands planteurs sont ceux qui ont su accumuler de grandes surfaces et qui ont les moyens de les mettre en valeur. En tout état de cause, ce ne sont pas les autochtones. À partir des années 1980, l'inégalité est d'autant plus ressentie que les prix payés aux producteurs de café et de cacao se sont effondrés.

29. R. Balac, « Gens de terres, gens de réseaux : mécanismes de production et lien social. Pour une nouvelle mise en perspective de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire », cité.

30. R. Blion, « Les Burkinabè de Côte d'Ivoire entre « intégration » et circulation migratoire », *Mondes en développement*, 23 (91), 1995, p. 81-93.

31. J.-P. Chauveau, « Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource : une étude de cas dans le Centre-Ouest ivoirien », dans H. Memel-Foté, B. Contamin (dir.), *Le modèle ivoirien en questions : crises, ajustements, recompositions*, op. cit., p. 325-360.

L'émergence de l'émigration urbaine

La quinzaine d'années qui a précédé le coup d'État de 1999 a vu la recomposition des champs migratoires non seulement ruraux mais aussi urbains. Alors que la Côte d'Ivoire était connue pour l'attractivité de ses villes sur les migrants, y compris internationaux, le milieu urbain a commencé à perdre plus de migrants qu'il n'en gagnait³². Cette tendance inattendue (les projections annonçaient une urbanisation continue) a été tardivement reconnue dans le pays³³. Cette inversion des flux entre villes et campagnes témoigne de l'ampleur de la crise qui a affecté le milieu urbain ivoirien. De fait, l'émergence de l'émigration urbaine résulte pour l'essentiel des difficultés économiques qui ont touché les ménages citadins à partir des années 1980. Les émigrants urbains sont surtout des jeunes (en 1993, 75 % d'entre eux avaient moins de 30 ans), « déscolarisés » pour certains, diplômés pour d'autres, mais qui ne parviennent pas à trouver un emploi en ville, des travailleurs autonomes ou salariés, lassés de revenus qui leur permettent à peine de survivre en ville, ou des employés « dégraissés » des entreprises (para)publiques qui ont dû fermer ou réduire leurs effectifs sous la contrainte des plans d'ajustement structurel³⁴. En bref, l'émergence de l'émigration urbaine procède d'une crise des fondements de l'accumulation urbaine en Côte d'Ivoire³⁵ : la compression du secteur public, qui a succédé à l'effondrement des prix du café et du cacao, a entraîné la montée du chômage et la réduction des revenus non seulement dans cette branche, mais aussi – par effet d'entraînement – dans les autres secteurs de l'économie urbaine.

L'inversion des flux villes-campagnes est, par ailleurs, une source de pressions inédites sur le milieu rural. Source de pressions sur l'économie foncière des villages, notamment en zone forestière, parce que les émigrants urbains arrivent précisément au moment où les terres commencent à manquer. Source de pressions également sur l'économie des ménages qui se voient dans l'obligation d'accueillir des revenants ou des nouveaux venus. Alors qu'il était commun que les ménages ruraux confient leurs enfants à des parents citadins (pour réduire leurs dépenses, pour assurer leur scolarisation dans l'espoir d'une ascension sociale, voire pour accroître leurs revenus), ces mêmes ménages voient désormais revenir leurs enfants et accueillent, à leur tour,

32. C. Beauchemin, *L'émergence de l'émigration urbaine en Côte d'Ivoire : radioscopie d'une enquête démographique (1988-1993)*, Paris, CEPED, 2001.

33. C. Beauchemin, « Surmonter le doute statistique : le cas de l'émigration urbaine en Côte d'Ivoire », *Espace, populations, sociétés*, 1-2, 2002, p. 165-177.

34. C. Beauchemin, « Des villes aux villages : l'essor de l'émigration urbaine en Côte d'Ivoire », *Annales de géographie*, 624, 2002, p. 157-178.

35. Alain Dubresson, *Villes et industries en Côte d'Ivoire : pour une géographie de l'accumulation urbaine*, Paris, Karthala, 1989.

ceux des citoyens engagés dans des stratégies de survie. On assiste ainsi à l'inversion des circuits traditionnels de solidarité³⁶. Dans un contexte de blocage de l'économie de plantation, ces nouvelles pressions participent à l'accentuation des tensions qui agitent le milieu rural.

Des tensions intergénérationnelles naissent de la remise en cause des contrats tacites qui régissaient les rapports familiaux. En particulier, les pères voient d'un mauvais œil le retour des fils pour l'éducation desquels ils avaient investi et dont ils attendaient qu'ils obtiennent des emplois stables et rémunérateurs leur permettant d'aider la famille restée au village. De leur côté, une fois rentrés au village, les jeunes émigrants urbains se trouvent maintenus dans une situation de dépendance à l'égard de leurs pères ou de leurs oncles : jusqu'à des âges inhabituellement avancés, ils sont hébergés par eux et travaillent pour eux. En l'absence de nouvelles terres à défricher, ils sont souvent réduits au statut de manœuvre familial (en zone forestière surtout, là précisément où les aînés ne sont plus en mesure d'employer des migrants)³⁷. Cette situation les conduit à remettre en cause les arrangements fonciers conclus en leur absence, qu'ils soient familiaux (d'où des litiges fonciers au sein des fratries) ou extrafamiliaux³⁸. Dans un contexte déjà particulièrement sensible, les émigrants urbains sont ainsi des vecteurs de tensions interethniques lorsqu'ils revendiquent pour eux les parcelles cédées et déjà mises en valeur par des migrants³⁹. La magnitude des conflits résultant de ces revendications va du simple litige entre individus, localement réglé par le chef de village, au conflit communautaire sanglant engageant des acteurs de tous niveaux (représentant local de l'État, député, cadres originaires du village résidant à Abidjan, etc.)⁴⁰.

36. Agnès Guillaume, Raïmi Fassassi *et al.*, « La circulation des enfants en Côte d'Ivoire : solidarité familiale, scolarisation et redistribution de la main-d'œuvre », dans H. Memel-Fotê, B. Contamin (dir.), *Le modèle ivoirien en questions : crises, ajustements, recompositions*, op. cit., p. 573-590.

37. Cette dépendance tardive ne caractérise pas seulement les jeunes émigrants urbains autochtones. Elle est plus généralement un fait de génération et concerne la plupart des jeunes, autochtones ou allochtones, qui, tout en étant en âge d'être indépendants, ne peuvent accéder à la terre faute de nouvelles ressources foncières disponibles. Cf. R. Balac, « Gens de terres, gens de réseaux : mécanismes de production et lien social. Pour une nouvelle mise en perspective de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire », cité.

38. C. Beauchemin, « Le temps du retour ? L'émigration urbaine en Côte d'Ivoire, une étude géographique », thèse nouveau régime en aménagement et urbanisme, Champs-sur-Marne, Université Paris VIII, 2000.

39. Sauf cas rares, les planteurs, qu'ils soient autochtones ou allochtones, ne détiennent pas de titre de propriété sur la parcelle qu'ils mettent en valeur. L'accès à la terre relève essentiellement d'arrangements informels fondés sur des rapports de confiance qui s'établissent dans le cadre d'une institution dite de « tutorat », dans laquelle le bénéficiaire du droit foncier (le migrant) contracte un devoir perpétuel de reconnaissance vis-à-vis de son tuteur (l'autochtone qui lui cède le droit d'accès à la terre). Cf. J.-P. Chauveau, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire : les enjeux silencieux d'un coup d'État », *Politique africaine*, 78, p. 94-125 ; Jean-Philippe Colin, « Le développement d'un marché foncier ? Une perspective ivoirienne », *Afrique contemporaine*, 213, 2005, p. 179-196.

40. Voir en particulier les analyses du conflit de Tabou, qui a donné lieu au rapatriement de 20 000 Burkinabè en novembre 1999. cf. C. Vidal, « La brutalisation du champ politique ivoirien, 1990-2003 », art. cité ; J.-P. Chauveau, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire : les enjeux silencieux d'un coup d'État », art. cité.

Si les autorités locales ne donnent pas systématiquement raison aux autochtones, il faut toutefois souligner que les revendications des émigrants urbains ont été largement entretenues et légitimées, à l'échelle nationale, par des discours politiques de plus en plus ouvertement xénophobes et par le vote de la loi sur le domaine rural (1998) qui voulait réserver le droit de propriété aux seuls Ivoiriens⁴¹. Ces tensions foncières auxquelles participent les jeunes émigrants urbains témoignent bien de leurs difficultés d'insertion dans les villages. Réduits à la dépendance économique et résidentielle, ils sont en quête de toutes les opportunités de gains. Dès lors, on comprend pourquoi ils sont des acteurs actifs dans le conflit national. Dans l'Ouest forestier, par exemple, ils ont investi les barrages en principe destinés à éviter les infiltrations de rebelles et ont transformé ces points de contrôle en zones de racket des chauffeurs de véhicules⁴². L'état de guerre leur offre des possibilités inespérées d'accès à de nouvelles ressources.

Les migrations ne sont pas la cause du déclenchement de la guerre civile en Côte d'Ivoire, pas plus que la transformation du système migratoire n'a de vertu prédictive sur le déroulement des événements. Il n'en reste pas moins que l'étude de ces phénomènes permet de mieux comprendre, d'une part, la mise en place, puis l'effritement du modèle ivoirien, d'autre part, les conditions dans lesquelles le conflit s'est déclenché et se perpétue⁴³. Il est encore trop tôt pour analyser les conséquences de la guerre sur le phénomène migratoire. On peut cependant avancer qu'elle a précipité quelques évolutions. Déjà en 1993, une enquête révélait que la balance des échanges Burkina Faso/Côte d'Ivoire s'était inversée au profit du Burkina, inversant ainsi une tendance qui s'était maintenue tout au long du XX^e siècle⁴⁴. Il y a fort à parier que cette bascule a été renforcée par le conflit. Pour les Ivoiriens eux-mêmes,

41. M. Touré, « Immigration en Côte d'Ivoire : la notion de "seuil tolérable" relève de la xénophobie », art. cité, p. 75-93.

42. Jean-Pierre Chauveau, Koffi Samuel Bobo, « La situation de guerre dans l'arène villageoise : un exemple dans le Centre-Ouest ivoirien », *Politique africaine*, 89, 2003, p. 12-32.

43. En réalité, les causes du conflit civil ivoirien ne sont pas encore clairement discernables. Pour l'heure, on peut juste avancer sur le terrain des conditions qui ont rendu la guerre possible. On a tenté dans cet article d'en présenter quelques aspects. Dans un autre champ, « la brutalisation du champ politique ivoirien » (Cf. C. Vidal, art. cité) contribue aussi à expliquer le déclenchement et la perpétuation du conflit. Par ailleurs, bien que le conflit ait été souvent présenté comme « ivoiro-ivoirien », le contexte géopolitique régional n'est pas sans importance : les États voisins que sont le Burkina Faso et le Liberia, pays d'origine de nombreux migrants et réfugiés installés en Côte d'Ivoire, sont impliqués dans le conflit (cf. Comfort Ero, Anne Marshall, « L'Ouest de la Côte d'Ivoire : un conflit libérien ? », *Politique africaine*, 89, 2003, p. 88-101 ; Richard Banégas, René Otayek, « Le Burkina Faso dans la crise ivoirienne : effets d'aubaine et incertitudes politiques », *Politique africaine*, 89, 2003, p. 71-87).

44. Philippe Bocquier, Sadio Traoré, *Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest : la croissance urbaine en panne*, Paris, L'Harmattan, 2000.

le départ vers l'étranger était devenu une réponse à l'épuisement du front pionnier⁴⁵ avant même d'être une réponse probable à la guerre. En définitive, la guerre aura peut-être contribué à transformer la Côte d'Ivoire en terre, non plus d'immigration, mais d'émigration. ■

Cris Beauchemin est chargé de recherche à l'INED. Il travaille sur les relations entre migrations et urbanisation en Afrique subsaharienne ; entre migrations internationales et développement ; et sur l'immigration et la seconde génération en France. Il a publié, entre autres, *L'émergence de l'émigration urbaine en Côte d'Ivoire : radioscopie d'une enquête démographique (1988-1993)* (Paris, CEPED, 2001, également disponible en ligne à l'adresse http://ceped.cirad.fr/activite/publi/integral/html/etudes/pdf/etudes_cpd_19.pdf) et, avec Bruno Schoumaker, « Migration to Cities in Burkina Faso: Does the Level of Development in Sending Areas Matter ? », (*World Development* 33 (7), 2005, p. 1129-1152). Adresse électronique : cris.beauchemin@ined.fr

45. C. Beauchemin, « Le temps du retour ? L'émigration urbaine en Côte d'Ivoire, une étude géographique », cité.